

MAXX Windus C2

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : MAXX Windus C2

Code du produit : 116214E

Utilisation de la substance/du :

mélange

nettoyant vitres

Type de substance : Mélange

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Information pour la dilution

du produit

: Aucune information de dilution fournie

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Nettoyant pour les vitres. Procédé manuel

Nettoyant pour les vitres. Procédé manuel par pulvérisation et

essuyage

Restrictions d'emploi

recommandées

: Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ecolab Temizleme Sistemleri Ltd. Şti

Esentepe Mahallesi, Cevizli - Esentepe E-5 Yanyol Caddesi Vizyon Bulvar No: 13, Kat 1 No: 65 Turquie TR 34870 KARTAL /

İSTANBUL

+90 (216) 458 69 00, Fax: +90 (216) 458 69 07

Société : Ecolab Gulf FZE

P.O. Box 17063

Jebel Ali Free Zone Area, Near Container Terminal 3 - North Zone, Dubai UAE 00971 4 8014444 Customer Services

Nalco Egypt Trading

5ème règlement, rue 90 Sud

The Address Building No 67th – 1st floor, Nouveau Caire, Caire,

Egypt 11835 0020 2 25 37 1195

Ecolab Maroc S.A.R.L.

Batiment, Lot. Mounir 1, Parc Industriel

Attawfik, Route 1029 Sidi Maarouf, Casablanca, Morocco 00212

22 58 25 30 - 35

116214E 1 / 15

MAXX Windus C2

Société : Ecolab Food Safety & Hygiene Solutions Pvt. Ltd

Nous travaillons, 247 Parc arrêt de Bus, 13ème étage, 247 Parc,

Hindustan C, Route LBS, Gandhi Nagar, Vikhroli ouest, Mumbai, Maharashtra. 400 079, Inde Téléphone: +91 22

48808555, +91 22 48808535 numéro sans frais: 1800 209 2530

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +32-(0)3-575-5555 Trans- European

Numéro téléphonique du

centre anti-poison

: 114 Ulusal Zehir Danışma Merkezi (UZEM)

Date de 14.02.2022

Compilation/Révision

Version 1.0

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (T.R. SEA No 28848)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (T.R. SEA No 28848)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Etiquetage supplémentaire:

mélanges spéciaux

Étiquetage exceptionnel pour : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Classification (T.R. SEA No 28848)	Concentration [%]
éthanol	64-17-5 200-578-6	Liquides inflammables Catégorie 2; H225 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2; H319	>= 2.5 - < 5

116214E 2/15

MAXX Windus C2

		Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A 50 - 100 %	
3-Butoxy-2-propanol	5131-66-8 225-878-4	Irritation cutanée Catégorie 2; H315 Irritation oculaire Catégorie 2; H319	>= 1 - < 2.5

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer abondamment à l'eau.

En cas de contact avec la

peau

: Rincer abondamment à l'eau.

: Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des En cas d'ingestion

symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction

appropriés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales

et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Risque d'incendie

la lutte contre l'incendie

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. La distance de retour de flamme peut être considérable.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des

concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans

les zones basses.

Produits de combustion

dangereux

: En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :

116214E 3 / 15

MAXX Windus C2

Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-

secouristes

: Enlever toute source d'ignition. Voir mesures de protection en

sections 7 et 8.

Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le

déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés

et inappropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans

danger. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir

et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant

non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

: Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition

des vapeurs organiques).

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après

116214E 4 / 15

MAXX Windus C2

manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver à l'écart des agents oxydants. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans

des conteneurs appropriés bien étiquetés.

Température de stockage : -5 °C à 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Nettoyant pour les vitres. Procédé manuel

Nettoyant pour les vitres. Procédé manuel par pulvérisation et

essuyage

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Acide acétique	64-19-7	TWA (8 Hour)	10 ppm 25 mg/m3	TR OEL
		TWA	10 ppm 25 mg/m3	2017/164/EU
Autres informations	Indic	atif		
		STEL	20 ppm 50 mg/m3	2017/164/EU
Autres informations	Indic	atif	<u>. </u>	
Acide acétique	64-19-7	TWA	10 ppm 25 mg/m3	ARE OEL
		STEL	15 ppm 37 mg/m3	ARE OEL
Acide acétique	64-19-7	MPT	10 ppm 25 mg/m3	Inde. Niveaux admissibles de certaines substances chimiques dans l'environnement de travail.
		LECT	15 ppm 37 mg/m3	Inde. Niveaux admissibles de certaines substances chimiques dans l'environnement de travail.

DNEL

DIVLL		
éthanolamines	: Utilisation finale: Travailleurs	
	Voies d'exposition: Inhalation	
	Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques	
	Valeur: 1 mg/m3	

116214E 5 / 15

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 1 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Dermale

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 7.5 mg/cm2

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 1.25 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 1.25 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Dermale

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 3.1 mg/cm2

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 13 ppm

PNEC

éthanolamines	:	Eau douce
		Valeur: 0.32 mg/l
		Eau de mer
		Valeur: 0.032 mg/l
		Utilisation/dégagement intermitent
		Valeur: 5.12 mg/l
		Sédiment d'eau douce
		Valeur: 1.7 mg/kg
		valeur. 1.7 mg/kg
		Sédiment marin
		Valeur: 1.7 mg/kg
		Station de traitement des eaux usées
		Valeur: 10 mg/l
		Sol
		Valeur: 0.151 mg/kg
	ı	

116214E 6 / 15

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées

Mesures d'ordre technique : Une bonne ventilation devrait être suffisante pour contrôler

l'exposition aux contaminants atmosphériques pour les

travailleurs.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après

manipulation du produit.

Protection des yeux/du

visage (EN 166)

: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains (EN

374)

: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection de la peau et du

corps (EN 14605)

: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire (EN

143, 14387)

: Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée

dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences règlementaires européennes (89/656/EEC, (EU) 2016/425), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits

suffisamment par des moyens techniques de protection collective

ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à

l'organisation du travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage

des cuves

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : clair, Incolore

Odeur : d'alcool

pH : 8.6 - 9.6, 100 %

Point d'éclair : 56 °C coupelle fermée, N'entretient pas la combustion.

Seuil olfactif : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Point de fusion/point de : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

116214E 7 / 15

congélation

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

: > 100 °C

Taux d'évaporation Inflammabilité (solide, gaz) Limite d'explosivité,

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

supérieure

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Limite d'explosivité, inférieure

Pression de vapeur

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

: 0.9 - 1.0 Densité relative Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres

Densité de vapeur relative

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

solvants

Coefficient de partage: noctanol/eau

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Température d'auto-

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

inflammabilité Décomposition thermique

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Viscosité, cinématique Propriétés explosives

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Propriétés comburantes

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

116214E 8 / 15

Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :

Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité aiguë par inhalation : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

cutanée

Sensibilisation respiratoire ou : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Cancérogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Effets sur la reproduction : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tératogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité par aspiration : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Composants

116214E 9/15

MAXX Windus C2

Toxicité aiguë par voie orale : éthanol DL50 Rat: 10,470 mg/kg

3-Butoxy-2-propanol DL50 Rat: 2,500 mg/kg

Composants

Toxicité aiguë par inhalation : éthanol 4 h CL50 Rat: 117 mg/l

Atmosphère de test: vapeur

Composants

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: éthanol DL50 Lapin: 15,800 mg/kg

3-Butoxy-2-propanol DL50 Rat: 2,193 mg/kg

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Expérience de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Aucun symptôme connu ou attendu.

Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ou attendu.

Ingestion : Aucun symptôme connu ou attendu.

Inhalation : Aucun symptôme connu ou attendu.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Produit

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible Toxicité pour la daphnie et : Donnée non disponible

les autres invertébrés

116214E 10 / 15

MAXX Windus C2

aquatiques.

Toxicité pour les algues : Do

: Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons : éthanol96 h CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): >

100 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques.

: éthanol48 h CE50 Invertébré aquatique: 857 mg/l

3-Butoxy-2-propanol48 h CE50: > 1,000 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit

Donnée non disponible

Composants

Biodégradabilité : éthanolRésultat: Facilement biodégradable.

3-Butoxy-2-propanolRésultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Evaluation : Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de

0.1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

116214E 11 / 15

Produit : Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à

l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des

déchets.

Le produit dilué peut être éliminé dans les égouts si la

règlementation le permet.

Emballages contaminés : Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux,

provinciaux ou nationaux

Guide pour la sélection du

code déchet

: Déchets organiques contenant des substances dangereuses. Si ce produit est utilisé dans un procédé ultérieur, l'utilisateur final devra redéfinir et attribuer le code du catalogue européen des déchets le plus approprié. Il est de la responsabilité du producteur du déchet de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de la matière générée afin de définir les méthodes d'identification du

déchet et d'élimination appropriées en accord avec la

réglementation européenne applicable (Directive EU 2008/98/EC)

et la réglementation locale.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

Transport par route (ADR/ADN/RID)

14.1 Numéro ONU : Marchandise non dangereuse14.2 Désignation officielle de : Marchandise non dangereuse

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : Marchandise non dangereuse 14.5 Dangers pour : Marchandise non dangereuse

l'environnement 14.6 Précautions

particulières à prendre par

l'utilisateur

: Marchandise non dangereuse

: Marchandise non dangereuse

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU : Marchandise non dangereuse14.2 Désignation officielle de : Marchandise non dangereuse

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

. 14.4 Groupe d'emballage : Marchandise non dangereuse 14.5 Dangers pour : Marchandise non dangereuse

l'environnement 14.6 Précautions

: Marchandise non dangereuse

: Marchandise non dangereuse

116214E 12 / 15

particulières à prendre par l'utilisateur

Transport maritime (IMDG/IMO)

14.1 Numéro ONU14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage14.5 Dangers pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Marchandise non dangereuse: Marchandise non dangereuse

: Marchandise non dangereuse

: Marchandise non dangereuse: Marchandise non dangereuse

: Marchandise non dangereuse

. ...a.o..a..a.o...aa..go.oao.

: Marchandise non dangereuse

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

: Non applicable

Réglementation nationale

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Autres réglementations : Selon le 11 décembre 2013, le numéro 28848 (Bis), « Ministère

de l'environnement et des forêts »; Réglementation sur la

classificati

Selon le 13 décembre 2014, numéroté 29204, « Ministère de l'Environnement et de l'Urbanisation »; Règlement sur les fiches de données de sécurité concernant concernant les Substances et

mélanges dangereux

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation du risque chimique n'a été menée sur ce produit.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Méthode utilisée pour déterminer la classification selon le

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 et les règlements T.R. SEA NU 28848

Classification	Justification
----------------	---------------

116214E 13 / 15

Pas une substance ni un mélange dangereux. Méthode de calcul

Texte complet pour phrase H

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels: ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel: CLP -Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC -Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Préparé par : Nom, Prénom: Hazal Kan

Numéro de certificat :GBF01.29.11 Date du certificat:16.03.2019

Date d'expiration du certificat:16.03.2022

Contact: +902164586983

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

116214E 14 / 15

MAXX Windus C2

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

116214E 15 / 15